

145C

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE J. PERRAULT

Secrétaire de la Chambre d'Agriculture et de l'Association Agricole du Bas Canada,
Élève Diplômé de l'École Impériale d'Agriculture de Grignon,
Élève du Collège Royal Agricole de Cirencester,
Membre de la Société Impériale Zoologique
d'Acclimatation de Paris, etc., etc.

AVEC LA COLLABORATION

Des Présidents et Secrétaires de 64 Sociétés d'Agriculture de Comté,

DU DR. SMALLWOOD, M. D. L. I. D.

SOMMAIRE DE CE NUMERO.

	PAGE:
PERRAULT... <i>Chronique Agricole</i> —Février 1859.....	145
VORLCKER... <i>Revue des Publications Étrangères</i> —Alimentation du bétail d'engrais.....	148
BOA..... <i>Agriculture</i> —Tenue générale d'une terre dans le Bas-Canada	151
VILLEROY... <i>Zootéchnic</i> —Quantité de viande produite par une quantité de fourrage.....	159
DE DOMBASLE. <i>Économie Rurale</i> —Du succès ou des revers dans les améliorations agricoles.....	163
SMALLWOOD... <i>Rapport Météorologique Mensuel</i> —Novembre.....	167
PRIX COURANTS. <i>Prix des Marchés de Montréal</i>	168

SOMMAIRE DU COMPTE-RENDU DE L'EXPOSITION PROVINCIALE AGRICOLE, 1853.

Suite et fin des comptes-rendus de l'Exposition Provinciale Agricole.... LXXIII

A V I S.

☞ Toute lettre concernant l'abonnement ou les annonces doit être adressée à DEMONTIGNY & CIE., affranchie, sinon elle sera refusée.

☞ Annonces 10 cents par ligne, invariablement publiée dans les deux langues. Adresses d'affaires, \$5 par an. On n'a pas droit à plus de deux lignes pour ce prix.

☞ Abonnement UN DOLLAR par an, payable d'avance. Tout abonnement doit dater du 1er Septembre.

☞ Ceux qui voudront discontinuer devront en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement d'un an, autrement ils seront censés continuer pour une autre année.

☞ Extrait de la loi concernant l'Agriculture, 20 Victoria, Chap. 32. Section 15 : " Si les dites Chambres ou aucune d'elles publie un Journal mensuel etc., il sera du devoir des Sociétés d'Agriculture qui reçoivent une part de l'allocation publique de donner avis du temps et du lieu de leurs Exhibitions dans les journaux ainsi publiés ou adoptés par les dites Chambres respectivement."